

## **Compte rendu du Conseil municipal**

**du jeudi 18 octobre 2018**

**à 18 heures**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Roland GELGON, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, et Hervé LE GROSSEC Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :**

**Pômme BROGGI ; Christine PHILIPPE**

**Pouvoirs :**

**Yves DAVOULT à Marie-Paule LE GOFF**

**Sylvie BART à Josiane REGUER**

**Yves LE DAMANY à Pierrick ROUSSELOT**

**Karine ROULLEAU à Jean-Jacques RIVIER**

**Secrétaire de séance : Marie-Paule LE GOFF est désignée secrétaire de séance.**

**Date de convocation : 12 octobre 2018**

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance puis rappelle l'ordre du jour :

- 1- Compte rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2018
- 2- Points communaux :
  - Point sur la rentrée 2018
  - Activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard
  - Occupation de la salle Yves Guégan par l'association club cœur et santé de Lannion
  - Recensement de la population 2019
  - Prime de fin d'année au personnel communal
  - Décision modificative – création d'un nouveau site Internet pour la commune
  - Point voie douce
  - Point Macareux
  - Travaux de voirie
  - Convention partage des voies mixtes avec Lannion
  - Procédure au T.A. en cours

- 3- Points intercommunaux  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat des eaux du Trégor  
Convention CIDS avec la commune de Louannec  
Modification des statuts du SDE22
- 4- Dossiers communautaires :  
Assainissement secteur de Keringant  
Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01.01.2018 (droit commun)  
Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01.01.2018 (dérogatoire)  
Rapport d'activité L.T.C.
- 5- Questions diverses

**1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2018 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - Points communaux :**

**Objet : Point sur la rentrée 2018**

Présentation : Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires

**Les ECOLES**

Cette rentrée signe le retour de la semaine de 4 jours. Les horaires des journées de classe ont de ce fait subi quelques réajustements :

- Matin : 8h45 à 12h
- Après-midi : 13h30 à 16h15

**Maternelle**

Anne COLLET, en charge de la classe unique, accueille **34 enfants** de 2 ans à 5 ans.

GS = 13	MS = 9	PS = 12	TPS = 1
---------	--------	---------	---------

Elle est secondée par 2 ATSEM à temps plein : Claudine RIELLAND et Valérie LE GROSSEC.  
Une aide de vie scolaire est présente dans la classe pour un accompagnement personnalisé.

**École primaire**

58 élèves/ 3 classes							
			CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Christelle</b>	<b>GUEGAN</b>	<b>CP/CE1= 20</b>	12	8			

<b>Directrice</b>						
<b>Annie GORRY</b>	<b>CE2/CM1=20</b>			9	11	
<b>Laurence LAGIER</b>	<b>CM1/CM2=19</b>				9	10

- 2 aides de vie scolaires présentes dans la classe de CP/CE1

### Musique

A l'école primaire, pendant l'année scolaire, Sylvie BRIDAY, dumiste à l'école de musique, assurera 10h de cours par classe. Ces cours sont pris en charge par la municipalité et L.T.C.

### Étude surveillée

L'étude surveillée (*avec aide aux devoirs*) de 17h à 18h est reconduite. Elle est assurée par Annie GORRY, enseignante du CE2/CM1. Ce service est financé par la commune et gratuit pour les familles.

### Jeux de cour

- École primaire

Achetés par l'amicale laïque : 2 filets pour les buts de football et un circuit-jeu pour billes ont été installés dans la cour par les services techniques pendant l'été. Deux autres jeux sont en attente et seront installés pendant les vacances de la Toussaint.

Achetée par « l'Animation kénanaise » : Une marelle.

- École maternelle

A l'école maternelle, l'amicale laïque a également choisi une structure que les petits découvriront début octobre à leur retour de vacances.

### Personnel communal

<b>Garderie du matin</b>	<b>7h30/8h35</b> : Valérie LE GROSSEC
<b>Dans la classe maternelle</b>	Claudine RIELLAND Valérie LE GROSSEC
<b>Service cantine surveillance des cours 12h à 13h30</b>	/ Maternelle : Claudine RIELLAND Valérie LE GROSSEC Primaire : Isabelle MACE Noémie PAINCHAUD
<b>Rangement cantine</b>	Isabelle MACE Noémie PAINCHAUD (jusque 14h30)
<b>Garderie du soir</b>	<b>16h30/16h45</b> Isabelle MACE Claudine RIELLAND Noémie PAINCHAUD <b>16h45/18h.....</b> Isabelle et Noémie

	18h/18h30...Isabelle
<b>Entretien des locaux scolaires</b>	<b>Maternelle + garderie</b> Noémie PAINCHAUD <b>École primaire</b> Michel GASTINEAU
<b>En cuisine</b>	Jean-François <b>COZIAN</b>

### **Centre aéré du mercredi**

- A Louannec

La convention renouvelée entre les deux communes « LOUANNEC/ St QUAY » offre aux familles kénanaises qui en ont besoin un moyen de garde pour leurs enfants le mercredi après-midi (*Les écoles de Louannec fonctionnent au rythme de 4 jours et demi/semaine et le centre aéré n'est donc ouvert que l'après-midi du mercredi*). Ce service est subventionné par la commune et la tarification est établie en fonction du quotient familial.

- A Perros-Guirec

Le centre aéré de PERROS-GUIREC est ouvert aux familles des communes extérieures et les enfants y sont accueillis aux mêmes tarifs que les perrosiens. Tarification établie en fonction du coefficient familial.

*\*A Perros Guirec, le centre aéré est ouvert toute la journée du mercredi.*

### **Pour infos :**

#### Athlétisme à l'école primaire

*Le vendredi après-midi, jusqu'aux vacances de la Toussaint, les trois classes se déplacent au stade à la découverte de l'athlétisme.*

*Pour des raisons de sécurité, deux agents des services techniques accompagnent les enfants et apportent leur aide aux enseignantes pour la traversée du rond-point à l'aller et au retour.*

#### Voyage de fin d'année

*Un voyage est programmé cette année scolaire fin mai pour les classes du CE2/CM1/CM2 (Mmes Gorry et Lagier) : 2 jours /plages du débarquement.*

*Financement : 50% Amicale laïque – 50% mairie*

### **Objet : Activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard**

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :**

- Renouveler à l'école Albert Jacquard l'activité accessoire d'étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17 h à 18 h. soit quatre heures par semaine (base de 24.57 €/h)
- Renouveler l'emploi correspondant à l'encadrement de cette activité
- Inscrire au budget 2019 de la commune les crédits nécessaires correspondant à cette dépense.

**Objet : Occupation de la salle Yves Guégan par l'association club cœur et santé de Lannion**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a autorisé le Club Cœur et Santé (Fédération française de cardiologie, Association régionale de Bretagne) à occuper la salle Yves GUEGAN tous les lundis de 15 heures à 16 heures 15.

Ce temps est consacré à des activités physiques, notamment des cours de Qi Gong pour un groupe de 20 à 30 personnes en prévention des risques cardiaques et en réinsertion des cardiaques à la vie courante. Le professeur qui donne le cours de Qi Gong est Gilles Le Picard qui intervient déjà dans la salle le même jour pour une autre association.

Monsieur le Maire indique que la salle est mise à disposition en contre partie de la somme de 1 500,00 €, payable en trois fois, pour la période du 17 septembre 2018 au 30 juin 2019. Il demande aux membres du conseil municipal de valider le montant de la mise à disposition de la salle à l'association Club Cœur et Santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le montant de 1 500,00 € pour la mise à disposition de la salle Yves GUEGAN à l'association Club Cœur et Santé.

**Objet : Recensement de la population 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2019. Cette enquête se déroulera du **17 janvier au 16 février 2019**.

Ce recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mis à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... diffusés au mois de juin suivant.

Monsieur le Maire précise que la commune est partagée en trois districts. Il sera nécessaire de nommer trois agents recenseurs pour réaliser l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de trois agents recenseurs.

**Objet : Prime de fin d'année au personnel communal**

Le Maire propose de fixer la prime de fin d'année 2018 au personnel communal à 660 Euros soit une augmentation de 1.5 %.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du passage au RIFSEEP, la prime de fin d'année ne pourra plus être versée en une seule fois. Elle sera intégrée dans le régime indemnitaire mensuel des agents.

Monsieur Jean-François ORVEN demande si l'ensemble des agents a bien été informé de cette mesure. Monsieur le Maire confirme que chaque agent a été informé de manière individuelle et qu'une réunion va être organisée pour expliquer plus en détail le dispositif à l'ensemble des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le versement d'une prime de fin d'année aux agents communaux d'un montant de 660 Euros au prorata du temps travaillé sur la commune.

**Objet : Décision modificative – création d'un nouveau site Internet pour la commune**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a décidé la création d'un nouveau site Internet pour la commune. En effet, le site actuel est obsolète et non adapté aux nouveaux supports numériques (tablettes, smartphones...).

Plusieurs devis ont été signés avec l'entreprise Le Studio de Lannion pour développer un nouveau site Internet plus moderne.

Les devis comprennent le nom de domaine & hébergement ; maintenance 1<sup>ère</sup> année et suivantes ; le webdesign ; installation, intégration & référencement ; une formation pour la prise en main du site ; un tutoriel ; une assistance téléphonique & intervention(s).

Monsieur le Maire précise que le contrat avec l'entreprise BM-Webdesign va être résilié. Le nouveau site devrait être opérationnel d'ici trois mois. Sa gestion sera confiée aux services administratifs de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour pouvoir régler l'entreprise Le Studio. Proposition de D.M. :

Dépenses d'investissement :

Imputation	BP 2018	DM	BP après DM
Compte 2182. Matériel de transport	25 000.00€	- 5 000.00€	20 000.00€
Compte 203 biens incorporels	0.00€	+ 5 000.00€	5 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les ajustements évoqués ci-dessus pour la section d'investissement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

### **Objet : Point voie douce**

Présentation M. Gérard DAUVERGNE, Adjoint au Maire

Les dossiers ont été transmis au département pour étude. Il reste à trouver une solution pour sécuriser la traversée de route à l'entrée de la zone commerciale de Keringant.

### **Objet : Point Macareux**

Monsieur le Maire explique que Lannion-Trégor communauté a continué de travailler sur l'étude pour l'extension du service de transport « Le Macareux » initiée lors du projet de commune nouvelle.

La navette ferait le trajet de Louannec au Coz Pors à Trégastel en passant par Saint Quay-Perros et Perros-Guirec, aller-retour.

En hiver le service serait assuré trois jours par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, ce qui correspond aux jours de marché et tous les jours en été.

Une participation financière sera demandée à la commune, le montant n'est pas encore connu.

Le projet devrait être opérationnel pour l'été 2019.

### **Objet : Travaux de voirie**

L'entreprise Eurovia a été retenue pour réaliser les travaux :

Rue de Prat Cotel : 10 909.50 € H.T.

Rue du Venec : 18 079.50 € H.T.

Rue de Convent an Dour : 29 020.00 € H.T.

Rue de la Chapelle Saint Meen : 24 040.00 € H.T.

Rue de Crec'h Quillé : 3 375.75 € H.T.

Allée Couverte : 4 117.00 € H.T.

**TOTAL PV 2018 : 89 541.75 € H.T. soit 107 450.10 T.T.C.**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le bureau exécutif de Lannion-Trégor communauté a accordé à la commune un fonds de concours pour le programme de voirie 2018. Les voiries retenues pour ce fonds de concours sont les suivantes :

- Rue de Convent an Dour et Chapelle Saint Meen  
Montant des travaux H.T. : 53 060.00 €

Taux de subvention : 20 %

**Montant de la subvention : 10 612.00 €**

- Rue du Venec  
Montant des travaux H.T. : 18 079.50 €

Taux de subvention : 20 %

### **Montant de la subvention : 3 615.90 €**

Monsieur le Maire indique que la rue de Prat Cotel n'a pas été retenue dans le cadre du fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'inscription de la rue de Crec'h Quillé au programme de voirie 2018 de Saint Quay-Perros.

Les services de la commune de Lannion ont donné leur accord pour partager le paiement de la remise en état de cette voie, qui est limitrophe à Saint Quay-Perros et Lannion.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation de signer une convention précisant les modalités de répartition des charges financières entre les deux communes pour la rue de Crec'h Quillé dans le cadre du programme de voirie 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention, avec la Mairie de Lannion, relative aux modalités de répartition des charges financières, pour la réfection de la rue de Crec'h Quillé, dans le cadre du programme de voirie 2018 de Saint Quay-Perros.

### **Objet : Convention pour la gestion et l'entretien des voies mixtes avec Lannion**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il souhaite établir une convention avec la ville de Lannion pour l'entretien et la gestion des voiries limitrophes Saint Quay-Perros/Lannion.

La commune de Lannion se chargerait de la gestion et de l'entretien de :

- Chemin de Traou an Dour pour un linéaire de 279 mètres/largeur 4.50 mètres.
- Crec'h Quillé 1 pour un linéaire de 65 mètres/largeur 4.50 mètres.
- Crec'h Quillé 2 pour un linéaire de 243 mètres/largeur 4.50 mètres.
- Crec'h Quillé 3 pour un linéaire de 89 mètres/largeur 3.00 mètres.

La commune de Saint Quay-Perros se chargerait de la gestion et de l'entretien de :

- Chemin de Traou an Dour pour un linéaire de 1055 mètres/largeur 4.50 mètres.

Monsieur le Maire précise que la convention est en cours de rédaction. Il demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention sur la base des éléments présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de la convention à intervenir entre la commune de Saint Quay-Perros et la commune de Lannion pour l'entretien et la gestion de leurs voiries limitrophes tels qu'énumérées ci-dessus.



AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire et notamment ladite convention.

**Objet : Procédure en cours au Tribunal Administratif**

La commune de Ploubezre a attaqué Lannion-Trégor communauté au sujet de la répartition des coûts liés au transfert de l'école de musique à l'EPCI. Le Tribunal Administratif a interrogé toutes les communes du territoire pour connaître leur avis sur ce sujet. Conformément à l'autorisation d'ester en justice accordée par délibération du 08 décembre 2017, Monsieur le Maire indique qu'il s'est positionné du côté de Lannion-Trégor communauté. Un courrier rédigé dans ce sens a été adressé au T.A.

**Points intercommunaux**

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau du Trégor**

Monsieur Roland GELGON, Conseiller Municipal de Saint Quay-Perros, Président du Syndicat d'eau du Trégor présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le conseil municipal ouï cette présentation, délibère et à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau du Trégor.

**Objet : Convention CIDS avec la commune de Louannec**

Monsieur le Maire indique qu'il a renouvelé la convention avec Louannec.

Monsieur Roland GELGON explique à l'assemblée que le CIDS souhaite mettre en place des actions en faveur des adolescents et pré-adolescents. Il a été proposé de recruter un animateur pour assurer ce service avec un coût fixe pour la commune estimé à 1 800,00 €. Il explique que la commune préfère participer à la prestation plutôt que d'avoir une charge fixe.

**Objet : Modification des statuts du SDE22**

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène ;
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3x22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales ;
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE22.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Adopte les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés en annexe jointe.

## **Points communautaires**

### **Objet : Assainissement secteur de Keringant**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'assainissement menés par Lannion-Trégor communauté vont démarrer au mois de novembre dans la zone artisanale et commerciale de Keringant. Le but de l'opération est de raccorder tous les particuliers et les professionnels de cette zone au réseau d'assainissement collectif.

Il fait savoir qu'il a demandé à Lannion-Trégor communauté d'établir un devis supplémentaire pour la remise en état complète de la voirie après les travaux.

L.T.C. prendra à sa charge le coût des travaux pour la remise en état de la tranchée, la commune financera la partie restante. Les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2019.

### **Objet : Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01.01.2018**

<p><b>Le forum de Trégastel</b> <b>Le transfert de la taxe de séjour</b> <b>Le transfert de la voirie communautaire (ex ccpl)</b></p>
---

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;

VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et notamment l'article 6,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2018 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- à l'évaluation définitive concernant « Le Forum de Trégastel », telle que présentée page 3 du rapport :
- à l'évaluation définitive du transfert de la taxe de séjour telle que présentée page 3 à 5 du rapport.
- à l'évaluation définitive du transfert de la voirie d'intérêt communautaire sur le territoire de l'ex-cc de la Presqu'île de Lézardrieux, telle que présentée pages 5 et 6 du rapport.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**Objet : Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01.01.2018**

<b>Partie dérogatoire</b>
---------------------------

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Lannion-Trégor communauté finançait les actions du Grand Cycle de l'Eau qui lui avaient été confiées sur les différents bassins versants par un ensemble de ressources dont une partie provenait d'attributions de compensations calculées lors des transferts de compétences des communes vers la communauté avec, en 2008, le financement du syndicat du Jaudy-Guindy-Bizien, en 2014, l'entrée de Perros-Guirec dans la communauté et en 2015 le transfert à la communauté du financement de l'association de la Vallée du Léguer.

En 2018, avec le transfert à la communauté de la compétence GEMAPI et la possibilité de financer ces actions par une taxe affectée, le mode de financement global des actions du Grand Cycle de l'Eau a été simplifié.

LTC a notamment fait le choix d'un financement intégral de la compétence GEMAPI par une taxe GEMAPI (820 K€ pour 2018).

Le choix de la Clect

Pour éviter une double facturation de la compétence, il est donc nécessaire d'annuler les AC précédemment calculées. Ceci nécessite la mise en œuvre d'une procédure dérogatoire de révision des AC déjà votées. Ceci se traduira par une augmentation des recettes de chaque commune concernée à due concurrence.

Evaluation des charges transférées à annuler pour Saint Quay-Perros : 1479.00 €.

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2018

Monsieur Jean-François ORVEN fait savoir qu'il est contre le principe d'un nouvel impôt aux particuliers pour le financement de la GEMAPI et qu'en conséquent il votera contre la délibération.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré,**

Avec 12 voix pour, 1 voix contre (Jean-François ORVEN)

**APPROUVE** le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2018 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

Le financement de la compétence GEMAPI

**APPROUVE** le montant des attributions de compensation définitives pour l'année

2018 calculées en tenant compte du rapport du 25 septembre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**Objet : Rapport d'Activité 2017 de Lannion-Trégor Communauté**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport d'Activité 2017 de Lannion-Trégor Communauté..

Le conseil municipal de Saint Quay-Perros approuve la présentation du rapport 2017 de Lannion-Trégor communauté.

**Objet : Réunion Emegalis : déploiement de la fibre optique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va participer à une réunion dans les bureaux de Lannion-Trégor communauté, le mardi 23 octobre 2018, sur le déploiement de la fibre optique, organisé par Mégalis Bretagne, sur l'ensemble des logements du territoire. L'ordre du jour est le suivant :

1. Le déploiement de la fibre :
  - Le déploiement de la fibre en Bretagne
  - La priorisation des zones retenues pour les phases 2 et 3 (P2 et P3)
  - Les différentes étapes du déploiement
  - La communication des élus vers leurs administrés
2. L'élagage
  - Le bocage de bords de route
  - Organisation de l'élagage (déploiement fibre et plan de gestion de bocage)
3. Les adresses
  - Adresses usuelles / adresses officielles
  - Le relevé de boîtes aux lettres avant le déploiement ;

**Objet : Questions diverses :**

- Lotissement

Les travaux de remise à niveau de la station d'épuration de Perros-Guirec sont prévus d'octobre 2018 à avril 2019. Après une année d'observation du fonctionnement, des nouveaux branchements seraient autorisés pour le nouveau lotissement. Les travaux pourraient donc débuter en 2020.

- Aménagement aux abords du rond-point de Saint Méen

Le Département va réaménager tout l'espace et utiliser le délaissé en amont du rond-point en arrivant de Lannion pour y placer l'abris bus. Le maire fait savoir qu'il a demandé l'installation

de diodes sur au moins un quart du rond-point de façon à faire savoir aux automobilistes qu'il y a un obstacle.

Les plots rouges et blancs vont être remplacés par des sonorives et des marquages au sol pour limiter la circulation à la voie de gauche.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.**

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE